

nable député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) il y a un moment, et je serai bientôt prêt à rendre une décision, prenant en considération tous les points qui ont été exprimés pendant ce débat. Par ailleurs, chacun des députés qui voulaient participer à cette discussion a eu le droit et l'occasion de le faire sans intervention de la part de la présidence et je crois qu'en toute justice, l'honorable député d'Abitibi devrait avoir le même privilège. La Chambre l'écouterait avec intérêt, j'en suis certain; mais si les honorables députés sont d'accord avec moi, après avoir entendu l'honorable député d'Abitibi, je permettrai aux honorables députés de bénéficier de mes propres vues à ce sujet.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discourir tellement longtemps là-dessus. Je sais que beaucoup de choses ont été dites pour ou contre les bills omnibus. Pour ma part, je suis opposé à cette façon de procéder, parce qu'elle place les députés dans des situations assez difficiles. Une partie d'un bill omnibus peut facilement être acceptable pour nous, tandis qu'une autre peut susciter quelques doutes dans notre esprit.

On se rappelle le bill omnibus modifiant le Code criminel. On se rappellera aussi qu'en 1966 ou en 1967, on avait présenté un bill omnibus en ce qui a trait à l'augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse de \$65 à \$75. Tout le monde était d'accord là-dessus, mais le bill contenait des dispositions sur une augmentation de taxes en vue d'augmenter la Caisse de sécurité de la vieillesse, et plusieurs députés s'y opposaient. Il fallait donc accepter ou refuser ces deux choses globalement. Cela nous plaçait dans une situation intenable.

Selon le gouvernement, on présente ce genre de bill dans le but d'en accélérer l'étude. Ce n'est pas vrai, à mon avis. Si l'on avait étudié le bill sur la réorganisation du gouvernement par étapes, si l'on avait examiné le cas de chaque ministère, on aurait pu déterminer quels ministères doivent être organisés ou réorganisés. On aurait pu adopter certaines dispositions dans cinq ou dix minutes tout au plus. Quant aux autres, il aurait fallu un peu plus de temps mais, dans l'ensemble, tous les députés auraient eu l'occasion de s'exprimer pour ou contre telle ou telle mesure, ce qui n'est pas possible présentement.

Je crois que le gouvernement devrait cesser de présenter des bills de ce genre et proposer des bills très précis, afin que nous puissions exprimer nos opinions clairement et franchement.

M. l'Orateur: Je remercie l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise), de même que ses honorables collègues, qui ont bien voulu exprimer leurs points de vue et permettre ainsi à la présidence de bénéficier de leur longue expérience, afin d'en venir à une décision et d'exprimer bien humblement son point de vue à ce sujet.

[Traduction]

La question soulevée par le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) est de la première importance. Déjà, quand le bill a été présenté à la Chambre et lu pour la première fois, j'ai sourcillé et me suis demandé si on procédait selon les règles. J'ai donc réfléchi à la situation,

et même avant que le député d'Halifax-East Hants n'en parle, je me suis demandé si nous étions dans la bonne voie.

Il ne fait aucun doute pour moi que le premier argument du député est fort bien fondé. L'argument présenté à l'appui par ses collègues m'a aussi profondément impressionné. Je crois que, d'une certaine façon, sa plainte est légitime.

Reste à savoir, bien entendu, s'il a un argument de procédure légitime à faire valoir, c'est là mon problème. La Chambre n'ignore pas que la présidence doit se guider dans une très grande mesure sur les précédents établis depuis des années. Pendant environ l'heure que ce débat a duré, le savant greffier au bureau a recueilli à ma demande certains précédents selon lesquels des questions semblables ont été soulevées dans le passé. Ce n'est pas la première fois que nous sommes saisis d'une mesure dite loi d'ensemble. En maintes occasions, des députés ont formulé de fortes oppositions; je ne voudrais pas entrer dans tous les détails, mais en bref, si les députés me le permettent, la Chambre était saisie le 2 avril 1953 d'un amendement à la loi sur la défense nationale. M. Brown de Saint-Jean-Ouest avait soulevé la question suivante:

Je ne doute pas que le ministre puisse expliquer pourquoi le projet de résolution englobe deux ou trois lois. Est-ce la coutume d'agir ainsi?

Les députés constatent que la question a été soulevée en 1953, et je suis sûr qu'elle l'a été auparavant. Le ministre de la Défense nationale de l'époque, M. Brooke Claxton, a soutenu que cela s'était fait dans le passé et, comme on l'a fait aujourd'hui, il a laissé entendre que c'était depuis longtemps l'usage à la Chambre. En tout cas, on n'a rien fait, et le bill fut présenté à la Chambre tel quel. Il fut mis aux voix sous sa forme originale.

La question fut soulevée de nouveau; on y opposa la même objection. Les objections du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont été rapportées en détail dans le hansard du 10 décembre 1953, à la page 849. Ses paroles y sont conservées pour la postérité, mais peut-être pourrais-je les répéter pour le bien de la «double postérité», si la chose existe.

Cette méthode place les députés en face d'un projet de résolution qui a trait à huit questions différentes. Il va de soi que, dans les circonstances ordinaires, ils se trouvent en face de huit questions de principe différentes. Autant que je puisse constater, à la suite d'un examen sommaire, il s'agit pour la plupart de questions que chaque membre du comité serait disposé à accepter. Mais quand on nous en aura dit davantage à leur sujet, il n'en sera peut-être plus de même. En tout cas, il est bien possible que nous ne soyons pas du tout d'accord au sujet de l'une de ces huit modifications et que, par conséquent, nous jugions à propos de voter contre le projet de résolution ou, une fois le bill présenté et les renseignements obtenus, de nous prononcer contre le projet de loi à cause de ce point particulier.

Voilà donc l'argument présenté en 1953 par le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Très bien dit!

M. l'Orateur: L'argument fut fort bien présenté, comme l'ont fait d'ailleurs aujourd'hui le député de Winnipeg-